
Présidence du FCS : Allemagne

Présidence de l'OSCE : Albanie

**79^e SÉANCE COMMUNE
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : mercredi 28 octobre 2020 (par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 12 h 35
2. Président : Ambassadrice G. Bräutigam (FCS) (Allemagne)
Ambassadeur I. Hasani (CP) (Albanie)

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente (FCS) a rappelé aux participants les modalités régissant la conduite de la séance compte tenu des mesures de santé et de sécurité liées à la pandémie de Covid-19 (FCS-PC.GAL/6/20 OSCE+).

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LE DIALOGUE
STRUCTURÉ : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU
GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR LE
DIALOGUE STRUCTURÉ

Présidente (FCS), Président (CP), Président du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré, Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/52/20), Allemagne (FSC-PC.DEL/49/20 OSCE+), Slovénie (FSC-PC.DEL/38/20 OSCE+), Royaume-Uni (FSC-PC.DEL/36/20 OSCE+), Biélorussie (FSC-PC.DEL/48/20 OSCE+), Turquie (FSC-PC.DEL/46/20 OSCE+) (FSC-PC.DEL/47/20 OSCE+), Pologne (FSC-PC.DEL/39/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/41/20), Géorgie (FSC-PC.DEL/50/20 OSCE+), Autriche (FSC-PC.DEL/42/20 OSCE+), Canada

(FSC-PC.DEL/51/20 OSCE+), Suisse, Ukraine (FSC-PC.DEL/43/20 OSCE+),
Fédération de Russie (Annexe 1) (Annexe 2), Lettonie (Annexe 3), Arménie
(FSC-PC.DEL/53/20), Lituanie (FSC-PC.DEL/37/20 OSCE+), Norvège
(FSC-PC.DEL/35/20), Slovaquie, Suède, Azerbaïdjan

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil Permanent**

FSC-PC.JOUR/66
28 October 2020
Annex 1

FRENCH
Original: RUSSIAN

79^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 66 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Distingués Coprésidents,

Nous nous félicitons de l'organisation de cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent de l'OSCE, qui permet de faire le point sur les activités menées cette année par le Groupe de travail informel (GTI) sur le Dialogue structuré. Nous remercions l'Ambassadeur Luis Cuesta Civís et l'équipe hautement professionnelle de la Présidence espagnole pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé le GTI et pour l'élaboration d'un rapport de qualité sur les principaux domaines de discussion. Il est symbolique que la séance d'aujourd'hui soit coprésidée par l'Allemagne, qui a lancé ce processus de négociation en 2016.

Cette année n'a pas été facile pour le Dialogue structuré. Les mesures de quarantaine prises à la suite de la pandémie de Covid-19 ont considérablement restreint les plans initiaux et réduit le nombre d'événements prévus. Néanmoins, la Présidence espagnole a déployé des efforts considérables pour maintenir le dialogue et fait preuve d'une approche créative et novatrice dans ces circonstances.

Grâce aux technologies modernes de télécommunications, des discussions de fond se sont déroulées concernant l'impact de la crise sanitaire sur la situation politico-militaire et sur les moyens d'accroître la transparence des activités militaires et la prévention des incidents. Les États participants de l'OSCE ont partagé leurs évaluations et présenté des points de vue intéressants, souvent contradictoires, sur ce qui s'est passé. Ces échanges sont importants et utiles. Nous avons le sentiment que le climat dans lequel se tiennent les réunions a changé et s'est amélioré dans une certaine mesure. Au cours du dernier atelier, il est apparu clairement qu'il est beaucoup plus productif d'organiser des débats entre des spécialistes militaires en se concentrant sur des questions concrètes spécifiques sans a priori politiques, ce qui n'a pas été le cas avec les menaces « hybrides ».

Les conclusions des réunions ont une fois de plus montré que les points de vue sont très divers et qu'il faut donc déployer des efforts communs et adopter une approche fondée sur la coopération pour faire face aux défis que nous devons encore relever. Il s'agit avant tout de réduire le niveau de confrontation en Europe et de faire preuve de retenue dans le domaine militaire, de prévenir les incidents en haute mer, et de renforcer la stabilité et la

confiance. Selon nous, ces blocs thématiques devraient constituer le cœur du Dialogue structuré.

Cependant, de l'avis de notre département militaire, une analyse des réunions sur le Dialogue structuré menées sur plusieurs années montre que les discussions portant sur les mesures de transparence dans les activités militaires n'ont pas encore produit de résultats positifs tangibles. De notre côté, nous avons envoyé des messages clairs sur la nécessité d'une désescalade de la situation, y compris une réduction réciproque des activités militaires le long des frontières de la Russie et des pays de l'OTAN, ainsi qu'une amélioration des mécanismes de prévention des incidents et des activités militaires dangereuses, mais ils ont été ignorés. L'activité des forces de l'OTAN à proximité de nos frontières se poursuit, voire s'intensifie. Nous avons fourni à maintes reprises des informations détaillées pertinentes sur ce sujet lors des événements politico-militaires de l'OSCE.

Malgré cela, un certain nombre de déclarations infondées sur l'« agression » russe continuent d'être prononcées au cours des réunions du GTI, ce qui nous laisse perplexes ou nous donne un sentiment de tristesse ironique. Surtout lorsque ces déclarations émanent, par exemple, du représentant d'un pays qui a reçu une trentaine de chars lourds envoyés à partir d'autres pays membres de l'OTAN pour effectuer des exercices à 15 km de l'État voisin. Ces activités soulèvent non seulement des préoccupations légitimes en matière de sécurité, mais aussi la question suivante : quelle est la logique militaire de mener de telles activités à proximité de la frontière ?

À propos de transparence, je tiens à mentionner un aspect très important concernant l'utilisation efficace et la perception objective des informations communiquées par les États participants de l'OSCE sur les activités d'entraînement militaire. Au cours de l'année, nous avons saisi toutes les occasions possibles pour informer nos partenaires des activités militaires que nous avons menées à grande échelle. Il s'agit notamment de l'inspection inopinée de l'état de préparation des troupes à la localisation des menaces liées à la propagation des maladies virales (25–28 mars) ainsi que de l'exercice stratégique de commandement et d'état-major « Caucase 2020 » (21–26 septembre). Dans le cadre de nos mesures volontaires de transparence, nous avons utilisé le réseau de communication de l'OSCE pour transmettre des notifications, publié des informations détaillées sur le portail Internet officiel du Ministère de la défense et dans les médias, et organisé d'autres séances d'information à Moscou et à Vienne. En résumé, les ressources ont été utilisées au maximum.

Or quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre que, malgré toutes les mesures que nous avons prises, un certain nombre d'États participants aux réunions du Dialogue structuré tenues en juin et octobre se sont plaints du prétendu manque de transparence de notre part. Malheureusement, ils n'ont pas précisé quels autres moyens technologiques modernes doivent être utilisés pour que ces informations atteignent leur objectif. Dès lors, comment définir les critères d'adéquation des informations sur les exercices et autres activités militaires ? Nous attendons toujours une réponse argumentée de nos partenaires. Nous supposons qu'elle sera fondée sur des faits et non sur une perception subjective de la réalité.

Bien entendu, lorsque nous participons au Dialogue structuré, nous tenons compte du contexte politico-militaire plus général de la région euro-atlantique, qui n'est pas rassurant pour le moment. Je tiens à vous rappeler que l'initiative de suspendre les relations militaires a été prise par l'OTAN. Or cette organisation a en même temps déployé des milliers de soldats à ses frontières orientales et continue de mener des exercices militaires provocateurs et

d'intensifier le déploiement tactique de forces aériennes stratégiques près de notre frontière d'État. La situation est également aggravée par l'accord de coopération renforcée en matière de défense récemment signé entre les États-Unis d'Amérique et la Pologne, qui prévoit une augmentation du nombre total de forces américaines sur le territoire polonais. Nous notons le danger potentiel de cette mesure, qui pourrait conduire à une violation de l'Acte fondateur Russie-OTAN signé en 1997 et mettre en péril l'existence de ce document extrêmement important.

Ces exemples montrent l'écart évident qui existe entre les appels de l'OTAN à la retenue militaire et la réalité de la situation. Dans ces circonstances, la Russie considère que la modernisation du Document de Vienne 2011 est inacceptable.

Distingués Coprésidents,

Le dialogue structuré entre dans sa cinquième année de fonctionnement mais il existe depuis longtemps un besoin pressant de tirer des avantages pratiques de ce format. Il est réjouissant de constater qu'aujourd'hui, la majorité des États participants de l'OSCE ont réaffirmé leur attachement au processus de négociation et se sont dits favorables à sa poursuite. Nous considérons également qu'il est toujours nécessaire dans le contexte actuel. La devise de la Présidence espagnole du GTI, « Entente sur la sécurité », est plus pertinente que jamais.

Cependant, nous constatons actuellement que tout le monde n'est pas prêt à coopérer de façon approfondie. Il est d'ailleurs préoccupant qu'un certain nombre d'États participants de l'OSCE participent à des campagnes politisées contre des pays spécifiques. Cette pratique s'écarte du mandat du Dialogue structuré défini dans la Déclaration de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Hambourg (2016) et ne contribue pas à créer un environnement propice à « la relance de la maîtrise des armements conventionnels et des mesures de confiance ». Les discussions sur les « menaces hybrides » l'ont particulièrement bien montré. Nous pensons qu'il s'agit d'une confrontation qui a un effet destructeur sur le développement du processus. Nous confirmons que nous ne participerons pas aux événements si les « hybrides » sont à l'ordre du jour du GTI.

L'ambassadeur Cuesta, éminent Président du GTI, a fait remarquer à ce propos que le Dialogue structuré est un processus mené par les États participants. Si les partenaires sont prêts, sur un pied d'égalité, non seulement à discuter mais aussi à prendre des mesures concrètes pour réduire les tensions, il serait logique, au cours de l'année à venir, de se concentrer sur des activités pratiques, professionnelles et dépolitisées portant sur des mesures de désescalade, notamment une réduction réciproque des activités militaires le long des frontières entre la Russie et les pays de l'OTAN. Le recours à des mécanismes opérationnels de coopération améliorerait considérablement le climat de sécurité.

Nous estimons que le Dialogue structuré doit retrouver ses racines, qui sont au cœur du mandat de Hambourg. Il est important de s'éloigner des discussions stériles et de constituer un programme positif en concentrant le débat sur l'expression d'une conception commune de la sécurité et de la stabilité militaires sur le continent.

Je vous remercie de votre attention. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



79^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 66 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Messieurs les coprésidents,

Je pense qu'il est nécessaire de répondre aux observations politisées d'un certain nombre de délégations, en particulier la délégation ukrainienne, concernant la République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol. À cet égard, je voudrais rappeler une fois de plus à ces délégations que, selon un proverbe bien connu, ce n'est pas en « disant "halva" [douceur] cent fois que votre palais sera plus sucré ».

La République de Crimée et la ville fédérale de Sébastopol ont le statut d'entités constitutives à part entière de la Fédération de Russie. Le choix fait par le peuple de Crimée de s'unir à la Russie est tout à fait légitime. Comme l'a déclaré le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, cette question n'est pas à débattre et est définitivement close.

Nous considérons que les déclarations d'un certain nombre de délégations sur la situation en Ukraine sont manifestement inappropriées dans le cadre de l'examen des résultats du Dialogue structuré en 2020. Nous demandons instamment à nos partenaires de ne pas essayer de donner une tonalité politique à nos discussions et de s'en tenir à l'ordre du jour approuvé. En outre, certaines délégations ayant pris la liberté de faire des commentaires hostiles à mon pays, je pense qu'il est nécessaire de déclarer ce qui suit.

En tant que co-médiateur dans le processus de paix, la Russie souligne que le Gouvernement ukrainien est directement responsable de la mise en œuvre concrète de tous les aspects de l'Ensemble de mesures de Minsk et des instructions agréées du sommet au « format Normandie » qui s'est tenu à Paris le 9 décembre 2019. Le Gouvernement ukrainien devrait immédiatement mettre fin à l'opération punitive menée contre la population civile du Donbass, retirer ses armes et les transférer vers les sites d'entreposage désignés, désarmer tous les groupes illégaux et évacuer le matériel militaire et les mercenaires étrangers qui se trouvent sur son territoire. Le blocus socio-économique inhumain du Donbass devrait être levé et la région elle-même devrait se voir accorder d'urgence un statut spécial. Toutes les obligations incombant à l'Ukraine en vertu des accords de Minsk doivent être remplies.

Nous demandons aux partenaires internationaux et aux « conseillers » extérieurs à l'Ukraine d'exercer leur influence sur les dirigeants ukrainiens afin de mettre rapidement en œuvre les dispositions de l'Ensemble de mesures (approuvé par le Conseil de sécurité de

l'ONU), sur la base d'un dialogue direct et durable entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Lougansk.

Je vous remercie de votre attention. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil Permanent

FSC-PC.JOUR/66
28 October 2020
Annex 3

FRENCH
Original: ENGLISH

79^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 66 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La Lettonie souscrit pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Je tiens cependant ajouter quelques points à titre national, notamment en ce qui concerne le Document de Vienne et les menaces hybrides.

Permettez tout d'abord aux membres de ma délégation de remercier notre collègue espagnol, l'Ambassadeur Luis Cuesta Civís, ainsi que son équipe, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de mettre en place un vaste programme consacré au Dialogue structuré dans les circonstances exceptionnelles auxquelles nous devons faire face actuellement.

Nous attachons un grand intérêt au Dialogue structuré en tant que cadre de discussion sur les aspects politico-militaires de la sécurité qui déterminent notre perception de la menace. Le contexte difficile auquel nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de sécurité rend ces discussions encore plus essentielles et pertinentes qu'auparavant. Il est clair que les défis actuels posés à la stabilité et à la sécurité régionales ne sont pas dus à l'absence de principes fondamentaux régissant le comportement entre les États ou d'accords sur la maîtrise des armements conventionnels. Ces principes et accords existent bel et bien et il n'est pas nécessaire de les réinventer.

Le Document de Vienne est l'un des instruments les plus importants de la boîte à outils politico-militaires de l'OSCE. Il prévoit un large éventail de mesures visant à promouvoir la transparence, la prévisibilité et la stabilité militaires, à réduire les risques et à prévenir les incidents armés. Les débats que nous tenons aujourd'hui et ceux qui ont eu lieu à la réunion du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré au début de ce mois justifient une fois de plus la nécessité d'une adhésion sans réserve aux engagements existants et d'un engagement constructif dans le processus de modernisation du Document de Vienne. Dans ce contexte, nous réaffirmons que la proposition conjointe de modernisation du Document de Vienne, qui est appuyée par 34 États participants, est le meilleur moyen d'améliorer la transparence et la prévisibilité, de réduire les risques et de prévenir les incidents.

Les débats sur la prévention et la gestion des incidents ainsi que l'échange de bonnes pratiques en matière de réduction des risques apportent de nouvelles idées qui permettent de

renforcer la confiance entre les États participants. Les échanges au niveau des experts et les contacts entre militaires pourraient contribuer à une plus grande transparence et prévisibilité. Cependant, toute nouvelle mesure volontaire ne saurait se substituer à l'application intégrale et de bonne foi par les États de leurs engagements contraignants.

La Lettonie fait partie des nombreux pays qui considèrent que les menaces hybrides sont une préoccupation très réelle et pertinente en matière de sécurité. Le sujet mérite d'autant plus notre attention qu'il correspond pleinement au mandat de Hambourg concernant le Dialogue structuré, sachant que les menaces hybrides constituent un défi actuel pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE et ont de graves répercussions dans un contexte politico-militaire plus large.

Les menaces hybrides déterminent notre perception de la menace, qui est un élément crucial de tout dialogue constructif sur la confiance visant à promouvoir la sécurité et la stabilité. Nous pensons qu'il pourrait être utile de décomposer la notion de « menaces hybrides » en éléments spécifiques. Cependant, nous devons garder à l'esprit que ces menaces représentent un défi complexe en matière de sécurité car elles englobent un large éventail d'aspects militaires et non-militaires et sont fortement influencées par des évolutions stratégiques et politiques plus profondes. Nous devons rester attentifs à la nature globale des menaces hybrides et veiller à ce qu'un débat général sur ces menaces et leurs incidences sur la sécurité reste inscrit à notre ordre du jour.

Je vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de ce jour.

Merci.